



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sauvegarde Château des douaniers de Fresnes-sur-Escaut

Question écrite n° 5602

Texte de la question

M. Guillaume Florquin attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'état alarmant du Château des douaniers de Fresnes-sur-Escaut, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, mais aujourd'hui en péril. Construit en 1731 par Jacques Désandrouin, industriel belge qui découvrit en 1720 le premier gisement de charbon en France, cet édifice est le plus ancien témoin de l'histoire minière du Nord-Pas-de-Calais. Il a abrité les bureaux de la Compagnie des mines d'Anzin, un acteur clé de la révolution industrielle, avant d'être occupé par les douaniers à la fin du XIXe siècle. Son inscription au patrimoine mondial souligne son importance historique et culturelle majeure. Pourtant, cet héritage est aujourd'hui gravement menacé. Toiture disloquée, plafonds effondrés, murs percés laissant voir le ciel : le château est dans un état de dégradation avancée. Malgré son inscription aux monuments historiques en 1982, l'absence d'entretien et de financements a conduit à son abandon progressif. Il figure désormais parmi les dix sites en péril du Nord et du Pas-de-Calais identifiés par la Mission bassin minier, qui a lancé une souscription publique pour tenter d'amorcer sa sauvegarde. Une étude financée à hauteur de 30 000 euros par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la ville et Valenciennes Métropole a été lancée afin de déterminer les scénarios possibles de restauration et leur coût. Un projet de reconversion en pôle d'agriculture urbaine et restaurant d'insertion est envisagé, mais les moyens financiers manquent et l'avenir du site reste incertain, d'autant qu'il appartient toujours à une famille privée en indivision. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour accélérer la sauvegarde du Château des douaniers de Fresnes-sur-Escaut et si un soutien financier exceptionnel pourrait être envisagé pour éviter la disparition d'un témoignage inestimable du patrimoine industriel et minier français.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture poursuit une politique volontariste de soutien en faveur de la conservation du patrimoine, qui passe à la fois par sa protection au titre des monuments historiques et par l'entretien et la restauration des monuments protégés au titre des monuments historiques, auquel il consacre en 2025 300 millions d'euros. La conservation régionale des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, est bien mobilisée depuis des années sur les dossiers patrimoniaux de la commune de Fresnes-sur-Escaut et entretient des relations constructives avec l'équipe municipale. Concernant le château des douaniers, les services de l'État ont fait réaliser en 2024, avec la mission bassin minier et la ville, un nouveau diagnostic sanitaire avec proposition de scénario de conservation et de mise en valeur du site, sur lequel il est désormais possible de s'appuyer pour envisager sa restauration. Ce diagnostic doit encore être complété d'une étude de documentation et de conservation des décors mais sa réalisation se heurte à l'obstacle de l'accès au site qui nécessite l'accord des multiples propriétaires privés de cette indivision.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Florquin](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5602

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2134

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6827